# Règlement du Prix arturbain.fr

11<sup>ème</sup> session 2007

Le Prix arturbain.fr, est ouvert aux maîtres d'ouvrages publics ou privés afin de sélectionner et faire connaître des opérations déjà réalisées et exemplaires, pour leurs qualités architecturales, sociales et environnementales.

## **ARTICLE 1: L'objet**

Le Prix arturbain.fr a pour but de faire connaître au public des opérations remarquables d'urbanisme et d'aménagement, déjà réalisées illustrant la définition de l'Art urbain (SRA) : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement », présentées par des organismes publics ou privés.

Sans en faire une exclusivité, pour la session 2007, le thème choisi est **Reconsidérer le lotissement pour un ensemble urbain à mesure humaine,** un des enjeux majeurs de la qualité du cadre vie.

## **ARTICLE 2: L'organisateur**

L'Association pour l'Art Urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le Prix arturbain.fr, marque déposée internationale, procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre des sélectionnés et veille au bon déroulement de la présentation des opérations, sous son contrôle et arbitre sans appel tout différend.

## **ARTICLE 3 : Les participants et la présentation des opérations**

La candidature est ouverte à tout organisme public ou privé, adhérant à l' Association pour l'Art urbain en tant que société membre ,cotisation de 1000 euros,et bénéficie« ... d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60% ...» - cf. art. 238bis du C.G.I.).

Le représentant de l'organisme adresse une simple lettre de candidature indiquant le titre, le lieu de l'opération et le nom de son correspondant.

Après sélection, les organismes préparent et mettent au point, en liaison avec le SRA, une fiche de présentation de l'opération avant la manifestation. Lors de la présentation, le représentant de chaque organisme sélectionné dispose de 6 minutes pour commenter la fiche de présentation ou un diaporama.

#### **ARTICLE 4: Le calendrier**

- juin/septembre : consultation publique, lettre de candidature,
- octobre : préparation des fiches de présentation des opérations,
- novembre : mise en place des fiches sur Internet,
- décembre : présentation publique.

#### **ARTICLE 5 : Le jury et les résultats**

- 5.1- le jury est composé des représentants des organismes porteurs d'une opération sélectionnée. Chaque représentant attribue aux autres opérations sélectionnées, une note (1,2,3) au regard des 3 critères (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).
- Le Prix arturbain.fr est attribué à l'opération ayant obtenu le plus de points au classement général.
- Trois mentions spéciales sont décernées pour les opérations ayant obtenu le plus de points dans un des trois critères sans pour autant pouvoir cumuler plus d'une distinction. En cas d'égalité, le candidat le mieux placé au classement général l'emporte.
- 5.2 la "meilleure communication" est attribuée par le vote du public présent dans l'auditorium.
- 5.3 La proclamation des résultats est assurée en séance, par le Président de l'Association pour l'Art urbain.

## ARTICLE 6 : La propriété et l'exploitation des opérations du Prix arturbain.fr

Les participants en application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle restent propriétaires des projets et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les opérations sélectionnées, ainsi que les noms des personnes et des photographies s'y attachant, dans le but d'organiser des expositions ou de réaliser des actions de relations publiques ou d'information, manifestations, dont il sera seul juge.

## **ARTICLE 7: Les renseignements**

La lettre de candidature est adressée à : SRA - Prix arturbain.fr - Arche de la Défense 92055 LA DEFENSE cedex.

tél.: 01.40.81.71.35, fax: 01.40.81.73.90, mail: <a href="mailto:arturbain@i-carre.net">arturbain@i-carre.net</a>, site: <a href="mailto:www.artubain.fr">www.artubain.fr</a>